

Faculté de droit



ECRI2201 Politique criminelle

[30h] 3 crédits

Enseignant(s): Fabienne Brion
Langue d'enseignement : français
Niveau : Second cycle

Objectifs (en termes de compétences)

L'objectif du cours est de former les étudiants à ce que Marc Ancel, Président du Centre de recherches de politique criminelle de Paris, appelait "la méthode de base" de la recherche de politique criminelle, cette méthode "consistant, selon la démarche comparative, à étudier l'évolution, l'état actuel et le devenir" des dispositifs de "lutte contre le crime" ou de "redistribution des coûts sociaux du crime" (Bernat de Célis) . À cette fin, il approfondit, dans un premier temps, la formation théorique des étudiants en les introduisant à la manière dont la politique criminelle est pensée dans la doctrine classique, dans la doctrine de la défense sociale, dans la doctrine de la défense sociale nouvelle et dans la doctrine abolitionniste. Il les introduit, dans un deuxième temps, à la connaissance et à l'utilisation de différents outils de la recherche en politique criminelle. Il procède, dans un troisième temps, à l'analyse de dispositifs et de pratiques spécifiques de lutte contre le crime ou de redistribution des coûts sociaux du crime. L'enseignante veille, à ce stade, à ce que la sélection des dispositifs et pratiques étudiés permette d'informer les étudiants sur les différents acteurs qui, en Belgique et en Europe, contribuent à la définition des politiques criminelles.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Le cours est scindé en trois parties, précédées d'une introduction :

1. L'introduction définit et discute la notion de "politique criminelle" ; elle décrit, de manière sommaire, l'objet et les méthodes de la recherche de politique criminelle et examine ses rapports avec la recherche juridique et la recherche criminologique .
2. La première partie, théorique, examine, dans une perspective foucauldienne, les doctrines de politique criminelle élaborées par J. Bentham, A. Prins, F. Gramatica et L. Huslman. Elle introduit les étudiants à l'étude de la rationalité, pénale ou sociale, qui traverse de part en part les dispositifs de prévention ou de répression que ces auteurs imaginent, et s'attache à en mettre en évidence "les pièces essentielles" (P. Pasquino) ainsi que l'anthropologie qui leur est sous-jacente. L'étude des quatre doctrines citées est rapportée à des débats contemporains ; l'enseignant est par ailleurs attentif à repérer les indices de transformations contemporaines de la rationalité pénale.
3. La deuxième partie, technique, développe la connaissance d'outils spécifiques de la recherche de politique criminelle.
4. La troisième partie applique les acquis théoriques et techniques des première et deuxième parties à l'étude de dispositifs et de pratiques spécifiques de lutte contre le crime. Selon les années, elle est dispensée sous forme de conférences ou de cours portant sur des recherches réalisées par ou sous la direction de l'enseignant, ou sous forme de séminaires portant sur des dispositifs spécifiques de lutte contre le crime ou de redistribution des coûts sociaux du crime.

Résumé : Contenu et Méthodes

L'introduction, ainsi que la première et la deuxième parties du cours sont dispensées ex cathedra ; l'interaction entre enseignant et étudiants est valorisée par l'enseignant. Selon les années, la troisième partie prend la forme de présentations de recherches, réalisées par l'enseignant ou sous sa direction ou la forme de séminaires portant sur des dispositifs spécifiques de lutte contre le crime ou de redistribution des coûts sociaux du crime.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Evaluation : examen oral; les années où la 3e partie du cours prend la forme de séminaires portant des dispositifs spécifiques de lutte contre le crime ou de redistribution des coûts sociaux du crime, la rédaction d'un travail est obligatoire mais non dispensatoire.

Programmes proposant cette activité

CRIM2	Licence en criminologie
CRIM2MS	Master en criminologie, à finalité spécialisée

Autres crédits de l'activité dans les programmes

CRIM21MS	Première année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire
CRIM22	Deuxième licence en criminologie	(3 crédits)	Obligatoire
CRIM22MS	Deuxième année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire
CRIM2MS	Master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire
CRIM3DA	Diplôme d'études approfondies en criminologie	(3 crédits)	Obligatoire